



## Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage

Château de l'Environnement – Col du Pointu

84 480 Buoux

Web : [crsfs-paca.lpo.fr](http://crsfs-paca.lpo.fr)



### DOSSIER DE PRESSE



Circaète Jean le Blanc

### Contact presse

Olivier HAMEAU - Tél. : 04 90 74 52 44

Courriel : [crsfs-paca@lpo.fr](mailto:crsfs-paca@lpo.fr)



Luberon Lure

## SOMMAIRE

UN CENTRE REGIONAL DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE .....	p3
LE CONTEXTE GENERAL ET HISTORIQUE DU CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE .....	p4
UNE EQUIPE ET DES PARTENAIRES .....	p5
LES DIFFERENTES CAUSES D'ACCUEIL DES ANIMAUX SAUVAGES .....	p6
LA CHAINE DE SOINS D'UN OISEAU EN DETRESSE .....	p8
LES ANIMAUX ACCUEILLIS AU CENTRE .....	p9
PROCEDURE D'ACCUEIL ET DE PRISE EN CHARGE D'UN ANIMAL AU CENTRE .....	p10
QUELQUES RESULTATS .....	p11
OUTILS DE VALORISATION .....	p12
QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN ANIMAL BLESSE ? .....	p13



Cigogne blanche en rééducation

## UN CENTRE REGIONAL DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE

Le centre régional de sauvegarde de la faune sauvage, créé en 1996 par le Parc naturel régional du Luberon, est géré par la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA). Ce centre a pour vocation de recueillir les animaux sauvages en détresse trouvés par des particuliers, de les soigner et de les réinsérer à terme dans leur milieu naturel. Cet établissement, agréé par le Ministère de l'Ecologie au titre de la protection de la nature, répond à des normes d'équipement et de fonctionnement très strictes. Le responsable de l'établissement est titulaire d'un « *certificat de capacité pour l'entretien des espèces non domestiques en captivité* ». Un suivi régulier des activités du Centre est effectué par les services de l'Etat (Direction des Services Vétérinaires et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Aujourd'hui, le centre est reconnu pour son intérêt dans la protection de la cause des animaux sauvages. Pour accomplir les missions qui lui sont confiées, le centre de sauvegarde dispose d'une infirmerie, de volières pour la rééducation et la réhabilitation des oiseaux après une période initiale de convalescence, de cages pour les mammifères, de boxes pour les premiers jours de soins, et d'équipements adéquats au maintien des espèces en captivité (perchoirs, bassin, filets pour les oiseaux, nourriture adaptée etc.).

Le centre de sauvegarde, géré par la LPO PACA, est actuellement la seule structure aux normes d'accueil pour la faune sauvage européenne assurant une couverture géographique qui s'étend sur l'ensemble de la région PACA. Il est affilié à l'Union Française des Centres de Sauvegarde (UFCS), interlocutrice privilégiée auprès du Ministère de l'Environnement pour l'ensemble des Centres de sauvegarde. Il participe également, en collaboration avec la Mission Oiseaux en Détresse de la LPO Nationale, à l'élaboration d'une mise en réseau des centres de sauvegarde LPO en France (6 au total).

Depuis 2000, un Centre de sauvegarde départemental s'est également ouvert dans les Hautes-Alpes (Gap) et est géré par le Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés (CRAVE).

*Le centre de sauvegarde est fermé à la visite, par interdiction législative*, pour la tranquillité des animaux en convalescence. Pour pallier cette interdiction et quand l'occasion se présente, la réinsertion d'un animal dans son environnement naturel fait parfois l'objet d'une manifestation publique.



Structures agréées pour l'accueil des animaux sauvages en Région PACA

## LE CONTEXTE GENERAL ET HISTORIQUE DU CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE

Pour répondre à l'une de ses missions qui consiste à protéger la faune sauvage et à sensibiliser le public aux richesses de son patrimoine naturel, le Parc naturel régional du Luberon (PnrL) était devenu un lieu d'accueil et de transit d'une quantité sans cesse croissante d'animaux sauvages trouvés blessés. Le PnrL assumait ce rôle, aidé en cela par quelques bénévoles et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, en assurant l'acheminement des animaux convalescents vers les centres les plus proches.

Cette situation, ajoutée au fait que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'illustre par des espèces à forte valeur patrimoniale (Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Faucon crécerellette...) dont les soins et la réhabilitation nécessitent des installations particulières, a finalement conduit en 1994 au projet de création d'un centre de sauvegarde de la faune sauvage au château de l'environnement à Buoux dans le Vaucluse (propriété du Parc du Luberon et site parfait pour la tranquillité des animaux). Le Centre de sauvegarde a ainsi officiellement ouvert ses portes en juillet 1996.

Dès 1998, la Ligue pour la Protection des Oiseaux - délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA) s'est investie dans l'action du Centre de sauvegarde en mettant à disposition son savoir-faire et son réseau de bénévoles pour gérer les appels concernant la faune sauvage, l'acheminement des oiseaux blessés et la valorisation de la protection des animaux sauvages grâce à des programmes éducatifs et de sensibilisation du public. Chaque année, la LPO PACA, grâce au public et aux nombreux bénévoles, vient au secours de plusieurs centaines d'oiseaux et d'animaux sauvages. De plus, elle informe sur les gestes écocitoyens en faveur de la biodiversité et tient à jour des cellules en cas de « crise » (ex. grippe aviaire...).

A partir de 2002, le PnrL et la LPO PACA ont décidé d'assurer ensemble la gestion du Centre de sauvegarde.

En signant avec le PnrL une convention cadre fixant les modalités d'un partenariat, la LPO PACA assume aujourd'hui la totalité de la gestion du Centre de Buoux depuis l'automne 2006.



Hibou grand-duc



## UNE EQUIPE ET DES PARTENAIRES

La gestion du centre régional de sauvegarde de la faune sauvage est assurée par des salariés de la LPO PACA et comprend :

- Un responsable de projet (à plein temps), titulaire du certificat de capacité pour la détention et l'entretien des espèces non domestiques en captivité
- Un agent soigneur à mi temps

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires et des bénévoles.

Le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage est entièrement géré par la LPO PACA. A ce jour, les partenaires financiers sont la Région PACA et l'Union Européenne (Programme Leader+ Luberon Lure).

Il faut compter, parmi les partenaires techniques directs, le Parc naturel régional du Luberon (mise à disposition des structures) ainsi que plusieurs vétérinaires (Mandat sanitaire, soins et radiographies).

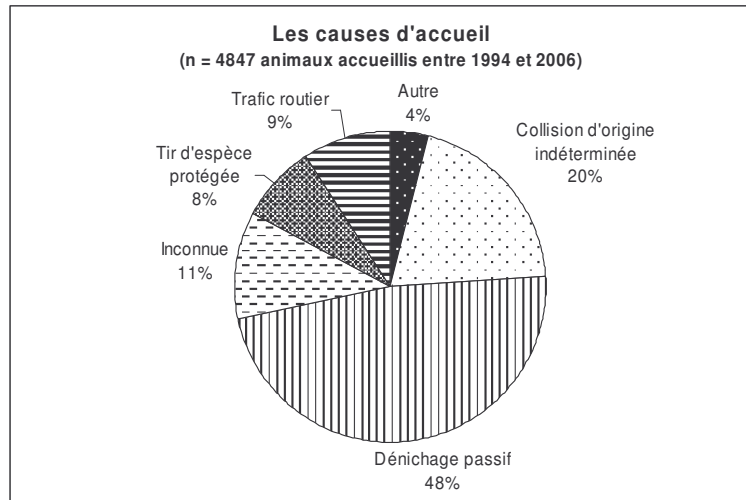
L'acheminement des animaux sauvages jusqu'au centre de sauvegarde est quant à lui assuré en grande partie par les bénévoles des différents groupes locaux de la LPO PACA, L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Office National des Forêts, le CODIS 84, plusieurs membres du Centre Régional d'Ornithologie de Provence (CROP) et du Conservatoire d'Etude des Ecosystèmes de Provence (CEEP). La compagnie de transport BARLATIER –Rapides du Sud-est– ainsi que le transporteur ALCYON nous apportent également une aide précieuse.

## LES DIFFERENTES CAUSES D'ACCUEIL DES ANIMAUX SAUVAGES

Les oiseaux, déjà confrontés aux risques naturels (prédation, conditions climatiques défavorables, maladies etc.), sont également victimes des effets nocifs liés aux activités humaines, et chacun d'entre nous peut trouver sur son passage un animal sauvage blessé.



Epervier victime du trafic routier









- **Ramassage de jeunes (« désairage »)** : c'est la principale cause d'entrée au Centre de sauvegarde. Un jeune oiseau peut tomber accidentellement de son nid (à la suite d'intempéries ou encore en manquant son premier envol). Chez les rapaces nocturnes, le phénomène est naturel et les jeunes continuent d'être nourris par les adultes. C'est alors une cause de mortalité importante chez ces espèces en raison de la vulnérabilité des jeunes face à un prédateur quelconque. Si il n'y a pas de danger immédiat à proximité du lieu de découverte d'un jeune rapace nocturne (route ou animaux domestiques tels que chats et chiens), il est conseillé de replacer l'oiseau à proximité, en hauteur et à l'abri (sur un arbre de préférence). *Taux de réinsertion dans le milieu naturel : 65%*.
- **Tir illégal sur espèces protégées** : la grande majorité des espèces d'oiseaux sont protégées en France et particulièrement toutes les espèces de rapaces (diurnes et nocturnes). Le bilan des oiseaux qui entrent au Centre de sauvegarde avec du plomb de chasse traduit le comportement qu'un certain nombre de chasseurs adopte encore de nos jours à l'égard de la conservation de la nature et du statut juridique des espèces. *Taux de réinsertion dans le milieu naturel : 25%*.
- **Trafic routier** : attirés par les petits mammifères qui fréquentent souvent les talus des bords de route, de nombreux rapaces diurnes et nocturnes sont victimes de collisions avec des automobiles. *Taux de réinsertion dans le milieu naturel : 24%*.
- **Collision indéterminée** : un certain nombre d'oiseaux sont accueillis au Centre de sauvegarde avec une ou plusieurs fractures liée(s) à une collision. Même si l'origine n'est pas clairement établie, la probabilité que la collision soit liée à des infrastructures d'origine humaines (lignes et pylônes des réseaux électrique et téléphonique aériens notamment) n'est certainement pas négligeable ! *Taux de réinsertion dans le milieu naturel : 21%*.

- **Autres causes :** un certain nombre d'autres causes d'accueil au Centre de sauvegarde peuvent être identifiées. Parmi celles-ci, on peut citer l'électrocution sur le réseau électrique aérien (qui affecte principalement les oiseaux de grande envergure), la prédation par des animaux domestiques (chats essentiellement), la collision sur une vitre d'habitation (une solution consiste à coller une silhouette de rapace ou des motifs décoratifs sur les baies vitrées), l'emprisonnement accidentel dans une installation d'origine humaine (piscines, grillages, clôtures barbelées, conduits de cheminée etc.), le trafic d'espèces sauvages ou enfin l'élevage illégal d'espèces protégées (cette dernière cause conduisant le plus souvent à des animaux « imprégnés » qui ne pourront plus réintégrer le milieu naturel). *Taux de réinsertion dans le milieu naturel : 44%.*
- **Cause inconnue :** il peut s'agir dans ce cas d'animaux épuisés pour une raison quelconque, ou encore malades ou empoisonnés sans symptômes apparents ! *Taux de réinsertion dans le milieu naturel : 45%.*



Milan royal victime d'un coup de fusil : il finira par retrouver sa liberté !

## LA CHAINE DE SOINS D'UN OISEAU EN DETRESSE

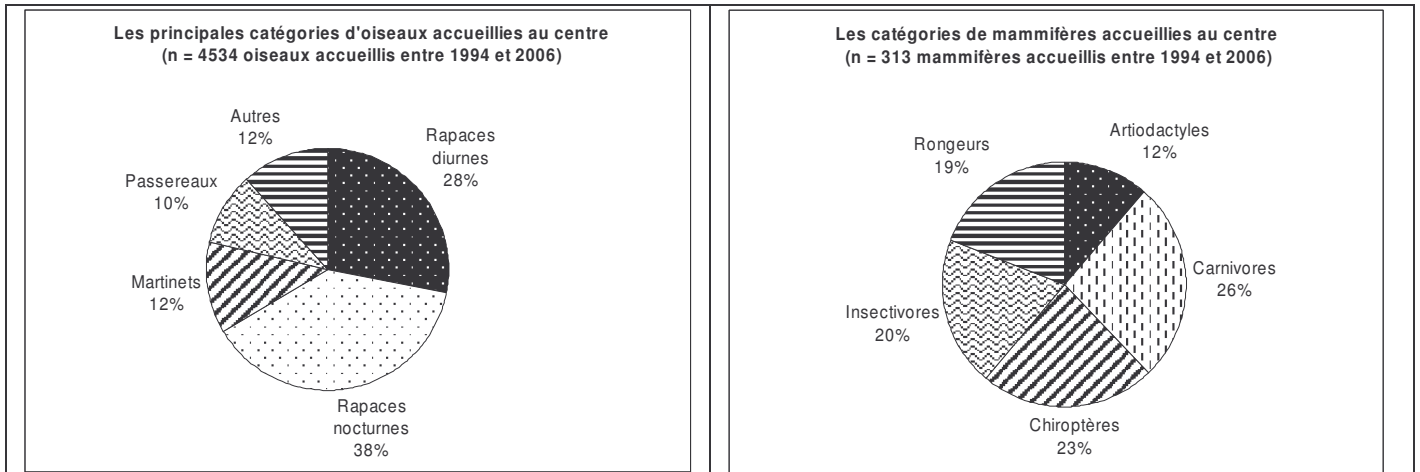
	<p><b>L'acheminement : collecte et transport</b> Un réseau de bénévoles et de transporteurs aide gracieusement le centre à l'acheminement des oiseaux.</p>
	<p><b>L'accueil et l'enregistrement</b> L'oiseau est pris en charge dès son arrivée au Centre de Sauvegarde. Il est enregistré administrativement dans un registre d'entrées : détermination de l'espèce, de la provenance, cause de l'accueil, etc.</p>
	<p><b>Le diagnostic</b> L'oiseau est ensuite minutieusement examiné, pesé etc. Grâce aux renseignements que le découvreur a fourni (date, lieu de découverte...) les soigneurs pourront mieux diagnostiquer et suivre l'oiseau. Chaque cas est particulier et demande des moyens matériels et humains importants. Certains soins nécessaires peuvent lui être prodigués bénévolement par un vétérinaire.</p>
	<p><b>L'hospitalisation et les soins</b> Le traitement est adapté à chaque espèce, en terme de soins médicaux et d'intervention chirurgicale. Le recours à un traitement médicamenteux ainsi que matériels et techniques spécifiques sont requis pour le traitement de certains cas. L'alimentation doit être également adaptée : viande crue, poisson, pâtée pour oiseaux insectivores etc.</p>
	<p><b>La rééducation et la réhabilitation</b> Après un séjour plus ou moins long en soins, l'oiseau est placé en volière afin de reprendre notamment sa masse musculaire et son indépendance. Il est ainsi surveillé et lorsque les soigneurs sont assurés de sa réadaptation possible dans son milieu naturel, l'oiseau est relâché. Pour une parfaite réhabilitation, un oiseau blessé demande des dizaines, voire des centaines, d'heures de surveillance.</p>
	<p><b>La réinsertion dans le milieu naturel</b> L'oiseau relâché est préalablement muni d'une bague du Muséum National d'Histoire Naturelle. Cette «carte d'identité» permet (pour les individus qui sont ultérieurement retrouvés) de fournir des informations sur le déplacement migratoire et le devenir des oiseaux après leur séjour au Centre de sauvegarde. Avant de relâcher l'animal dans la nature, il est judicieusement tenu compte de la saison, du site et des conditions météorologiques.</p>



## LES ANIMAUX ACCUEILLIS AU CENTRE

Le Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage est habilité pour la récupération des oiseaux et des petits mammifères sauvages. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Centre aura accueilli, depuis sa création, 4 847 animaux en détresse. Ces animaux sont majoritairement des oiseaux (93%) avec une grande proportion de rapaces (66% des oiseaux accueillis). Les mammifères (7%) sont surtout des jeunes ramassés au sol et non sevrés.

*Le Centre de sauvegarde ne recueille pas les animaux domestiques, les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC), les pigeons urbains et les sangliers.*



Jeune Hibou petit duc



Fratrie de Hérissons

## PROCEDURE D'ACCUEIL ET DE PRISE EN CHARGE D'UN ANIMAL AU CENTRE

- ✓ Identification de l'espèce,
- ✓ Examen initial et détermination de la cause d'entrée,
- ✓ Premiers soins (ou euthanasie si l'animal n'a aucune chance de récupérer son autonomie pour pouvoir survivre à l'état sauvage. Certains individus handicapés appartenant à des espèces à forte valeur patrimoniale sont cependant conservés pour des programmes de reproduction en captivité à des fins de renforcement des populations sauvages),
- ✓ Soins chirurgicaux si nécessaire,
- ✓ Pose d'une bague du Muséum National d'Histoire Naturelles (s'il s'agit d'un oiseau),
- ✓ Rééducation en volière (qui peut durer de quelques semaines à plus d'un an),
- ✓ Réinsertion dans le milieu naturel (à la saison favorable et dans un habitat adéquat),
- ✓ Suivi éventuel par télémétrie ou pose de balise Argos (dans le cadre de programmes scientifiques de recherche).

### L'intérêt du baguage des oiseaux



Baguage d'un Circaète Jean le Blanc

Le marquage d'un oiseau par la pose d'une bague à la patte (la bague est le plus souvent en aluminium et n'entrave pas la mobilité de l'oiseau), permet de fournir aux ornithologues différentes informations telles que :

- ✓ la nature des déplacements effectués (distances parcourues, orientation des axes migratoires etc.),
- ✓ la durée de survie des différentes espèces d'oiseaux à l'état sauvage,
- ✓ la réussite des soins prodigués aux oiseaux en Centre de sauvegarde.

Chaque bague est individualisée par une série unique de chiffres accompagnée d'un nom de pays d'origine. Le principe repose donc sur la « récupération » d'oiseaux bagués : ceux ci peuvent être trouvés en détresse (ils ont alors une chance d'être accueillis en centre de sauvegarde), capturés dans le cadre de programmes scientifiques de recherche (ils sont alors « contrôlés » et immédiatement relâchés) ou encore tués en période de chasse (pour les espèces gibiers). La bague fait donc office en quelque sorte de « carte d'identité » qui suivra l'oiseau toute sa vie.

***IMPORTANT*** : Si vous trouvez un oiseau bagué vivant, contactez le Centre de Sauvegarde le plus proche de chez vous. Si l'oiseau est simplement commotionné et qu'il repart, n'oubliez pas de noter précisément toutes les annotations inscrites sur la bague ainsi que la date et l'endroit précis de découverte (commune et lieu-dit) et votre adresse. Si l'oiseau est mort, vous pouvez envoyer la bague accompagnée de toutes ces informations à l'adresse suivante :

Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO)  
55, rue Buffon - 75005 PARIS  
Tél.: 01.40.79.39.78 - Fax: 01.40.79.38.35  
Pour plus d'informations consultez : [www.mnhn.fr/mnhn/crbpo/Bague.htm](http://www.mnhn.fr/mnhn/crbpo/Bague.htm)

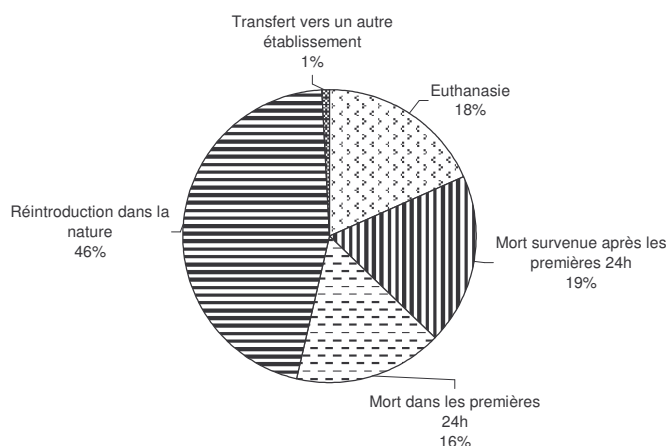
## QUELQUES RESULTATS

### Le devenir des animaux sauvages arrivés au centre de soins

Un premier examen de l'animal qui entre au Centre de sauvegarde va permettre d'évaluer si l'individu a une chance ou non d'être réinséré un jour dans son milieu naturel (c'est-à-dire qu'il devra être parfaitement autonome sur le plan de la motricité et de sa recherche d'alimentation). Si oui, l'animal recevra des soins, suivis d'une rééducation en volière (ou en cage pour les mammifères). Il finira par être relâché. Il arrive malheureusement que l'animal décède dans les premières 24 heures qui suivent son accueil au Centre de sauvegarde ou quelques temps après, durant sa convalescence.

Si l'animal n'a visiblement aucune chance à terme de retrouver la liberté, l'euthanasie reste la seule solution. Certains individus handicapés, appartenant à des espèces qui présentent une forte valeur patrimoniale (Aigles, Vautours etc.), peuvent être transférés vers d'autres établissements qui participent à des programmes de reproduction en captivité afin de maintenir l'espèce.

Devenir des animaux recueillis  
(n = 4847 animaux entre 1994 et 2006)



Retour à la vie sauvage d'un Faucon crécerelle

## Exemples d'oiseaux contrôlés après un séjour au Centre de sauvegarde



Cette Chouette hulotte, avait été récupérée juvénile par un particulier. Elevée au Centre de sauvegarde et relâchée le 22 juin 1997 à Saint-Saturnin-lès-Apt (Vaucluse), elle a été retrouvée emprisonnée dans un conduit de cheminée à Apt le 16 février 2001.

En 4 ans, elle s'était donc déplacée d'une dizaine de kilomètres. Cette espèce est bien connue pour sa forte sédentarité !



Ce Circaète Jean-le-blanc est entré au Centre en octobre 1996 de cause inconnue et remis en liberté le 21 mars 1997 à Buoux (Vaucluse).

Il a été retrouvé en Espagne (à Cadix) le 20 avril 2002, d'où il fut de nouveau relâché.

Ce grand migrateur revenait donc très certainement d'Afrique pour la 5<sup>ème</sup> fois au moins !

## OUTILS DE VALORISATION

Pour la tranquillité des animaux en convalescence, le Centre n'est pas ouvert au public. Les gestionnaires cherchent néanmoins à le faire connaître et à sensibiliser le public sur les richesses faunistiques de notre région.

C'est pourquoi les techniciens soigneurs font régulièrement des conférences auprès des scolaires. Quand cela est possible, de telles conférences sont accompagnées de la réinsertion d'un animal à la vie sauvage. La conférence peut faire l'objet de la projection d'un diaporama ou d'un film de façon à illustrer les actions concrètes qui sont menées ainsi que les résultats sous forme de diagrammes.

Le Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage possède également :

- Une plaquette de 16 pages qui résume les actions du centre
- Une revue Faune et Nature sur le bilan de 10 ans d'expérience du centre
- Un film de 26 minutes
- Une exposition qui présente de façon plus générale l'action des Centres de sauvegarde de la LPO (6 centres au total), afin de faire valoir le travail réalisé au niveau national

Chaque année, le Centre participe à la fête des parcs régionaux (début de l'automne). De même, tous les deux ans, se déroule "La Nuit de la Chouette", animation ouverte à tous, où différents ateliers se tiennent pour les petits comme pour les grands (coloriage, dissection de pelotes de rejection, sortie nocturne, écoute des chants des hiboux et chouettes, conférence...).

Les techniciens du Centre de sauvegarde peuvent intervenir pour former et sensibiliser également les professionnels (Pompiers, agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, etc.).



## QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN ANIMAL BLESSE ?

En ville, à la campagne, sur la plage ou au bord d'une route, chacun peut trouver un oiseau en détresse ou un mammifère sauvage blessé. Quotidiennement, de nombreuses personnes sont désespérées devant un animal en difficulté et contactent les centres de sauvegarde, ou la LPO, afin d'obtenir des conseils.

Si vous trouvez un animal en détresse, contactez des professionnels qui seront aptes à pouvoir le soigner et le rééduquer (grâce aux cages et volières adaptées dont ils disposent).

### Connaître les réflexes... quelques conseils pratiques

- **Je le capture avec prudence** : l'oiseau est capturé avec précaution et sans précipitation, à l'aide d'un tissu épais (serviette, vêtement, etc.). Il sera maintenu les ailes plaquées contre le corps et la tête cachée. Attention aux serres des rapaces et aux coups de bec, mais également aux griffes et aux crocs pour certains mammifères.
- **Je ne l'exhibe pas** : ce stress supplémentaire risque d'aggraver son état en consommant le peu d'énergie qui peut lui rester.
- **Je suis responsable de l'oiseau**. Ne pas lui donner à manger ni à boire, car on risque de l'étouffer ou de lui donner une nourriture inadaptée.
- **Dans tous les cas, si je doute : je demande conseil avant d'agir**.
- **Je l'isole au calme**. Placer l'oiseau dans un carton (bien fermé !) dans une pièce calme et tempérée. Ne pas le mettre en cage. Il risque de se blesser davantage. Pour un mammifère, une boîte en plastique aérée (cage de transport pour chien ou chat) est plus adaptée.
- **Préparation du carton** : choisir un modèle adapté à la taille de l'oiseau (éviter un modèle trop grand où l'oiseau serait ballotté durant le transport et dans lequel il pourrait continuer de s'agiter en aggravant ses blessures). Percer quelques trous pour l'aération (éviter les ouvertures trop grandes) et placer du papier journal dans le fond. Bien refermer le carton et coller dessus une feuille mentionnant les indications: «Oiseau vivant», «Ne pas ouvrir», «Manipuler avec précautions».



- **Joindre au carton une feuille de renseignements**. Ceci est important et permet au Centre de sauvegarde d'assurer un suivi de l'animal et de donner des nouvelles à la personne qui l'a découvert. (Ces informations comprennent la date et le lieu précis de découverte – commune et lieu-dit –, les circonstances de la découverte de l'animal pouvant expliquer la cause de sa détresse – trouvé près d'une route, sous une ligne électrique ou près d'un pylône etc. –, ainsi que les coordonnées du découvreur).

**L'urgence reste d'appeler le Centre de Sauvegarde le plus proche  
Les chances de survie et de retour à la vie sauvage de l'animal en dépendent !**

## **Un jeune mammifère, que faire ?**

Si vous trouvez un jeune mammifère en forêt, évitez de le toucher, ses parents qui ne sont sûrement pas loin risqueraient de sentir votre odeur et de l'abandonner. S'il est blessé, où s'il se situe dans une zone à risques (route, chats), mieux vaut contacter un Centre de sauvegarde. Ne donner ni lait de vache, ni pain !

## **Un oisillon, que faire ?**

Si c'est un oisillon au sol, tentez de le remettre dans son nid, ses parents viendront s'en occuper. Si vous ne trouvez pas le nid, appeler un centre pour déterminer l'espèce et éventuellement le faire acheminer. Les oiseaux n'ont presque pas d'odorat, vous pouvez donc le remettre en toute confiance dans son nid, en évitant tout de même de trop le toucher et de rester trop longtemps aux alentours.

S'il s'agit d'un jeune rapace nocturne, il n'est sûrement pas abandonné. La cavité dans laquelle son nid se trouvait devient trop petite ; étant trop à l'étroit le jeune oiseau, quelques semaines après sa naissance, cherche à quitter le nid même s'il ne peut pas encore voler (ses rémiges ne sont pas encore faites), mais ses parents ne l'ont pas abandonné et continuent de le nourrir, il restera encore dépendant de ses parents plusieurs semaines.

Ce qu'il faut faire : remettre les jeunes rapaces nocturnes sur une branche, ou du moins en hauteur, de façon à ce qu'il soit protégé de tout éventuel prédateur (comme les chats). Par contre, si l'oiseau se trouve dans une zone dangereuse (sur la route ou dans un environnement peuplé de prédateurs) mieux vaut appeler un centre de soins.

Problèmes : les gens pensent à tort que ces jeunes chouettes et hiboux sont abandonnés et les prennent avec eux. De ce fait l'oiseau n'est plus dans son milieu naturel et se retrouve en captivité. Et cela peut entraîner une saturation des capacités d'accueil du centre dans lequel nous accueillons les animaux blessés.

## **Quelques généralités**

Avant de donner une quelconque nourriture, assurez-vous de savoir de quelle espèce il s'agit : est-il granivore, insectivore, carnivore ?

Ne donnez jamais ni pain, ni lait aux oiseaux. Le pain est difficile à digérer et, une fois avalé il va gonfler. Le lait, encore faut-il qu'il soit adapté, est seulement réservé aux mammifères. Les oiseaux ne le digèrent pas.

Ne jamais forcer un oiseau à boire : l'eau risquerait de passer dans les poumons (risque d'étouffement).

Si vous trouvez un jeune passereau, faites-lui couler des gouttes sur son bec : s'il a soif il boira de lui-même.

Dans tous les cas, avant de faire quoi que ce soit, contactez des professionnels de la faune sauvage qui pourront vous conseiller pour éviter toute source d'erreur qui pourrait être fatale à l'animal.